**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L’an deux mil dix vingt-trois le 29 septembre à 20 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe Baguet

Etaient présents Laurent Bach, Laurence Dufiet, Caroline Marx, Maurice Decat, Isabelle Daveau, Franck Laugier, Martial Quinton, Caroline Peteau et Christelle Lescat.

Absents excusés : Virginie Decat a donné pouvoir à Maurice Decat et. Anne-Elisabeth Bourguignon qui a donné pouvoir Franck Laugier et Jacques Bach qui a donné pouvoir à Laurent Bach.

Absent :  Harold Maximo et Victor Lopes

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence Dufiet a été élue secrétaire.

**1/ Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2023.**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2023.

**2/ Organisation d’une consultation locale : mise-en-œuvre de la vidéoprotection**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l’article L. 1112-15 qui prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d’organiser une consultation à l’échelle de leur territoire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1112-5 à L1112-22

Le Maire propose au Conseil Municipal d’organiser une consultation locale :

Date du scrutin : 10 décembre 2023

Lieu : Salle haute (rue Creuse)

Objet de la consultation : « Etes-vous favorable à la mise en œuvre de la vidéoprotection sur la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole ? »

Réponse attendue : oui ou non

Consultation du bureau : Président : Christophe BAGUET

Secrétaire : Laurence DUFIET

Assesseur : Franck LAUGIER

Assesseur : Isabelle DAVEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l’unanimité, l’organisation d’une consultation locale qui aura pour objet la mise en œuvre de la vidéoprotection sur le territoire communal.

Franck Laugier revient sur la question du défraiement pour les intervenants. En effet, lors des précédentes réunions de travail il avait questionné sur la possibilité de rembourser une partie des frais des intervenants qui seraient présents pour le débat public prévu avant la consultation.

Malgré que la question ait déjà été traitée, il est proposé de procédé à un vote principe (pas de délibération) pour valider ou non le défraiement des intervenants.

Après avoir voté, le défraiement n’est pas retenu, à la majorité (abstention : 0 ; contre : 8 ; pour : 5).

**3/ Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au décès de Mme DABEL, il est nécessaire de la remplacer dans la commission de révision des listes électorales.

Après un tour de table, Isabelle DAVEAU est nommé membre de la commission des révisions des listes électorales.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 20.